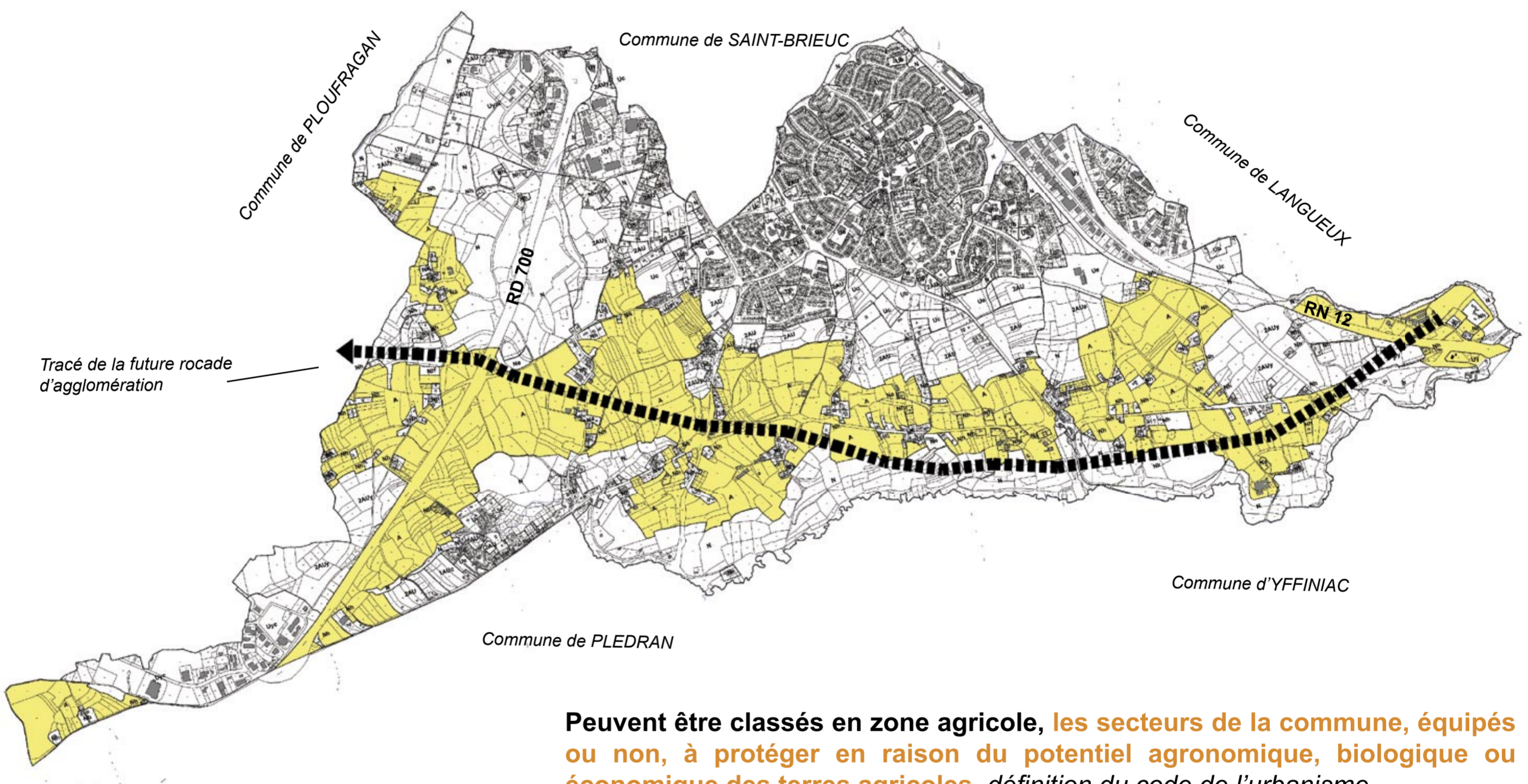




■ QU'EST-CE QUE LES ZONES AGRICOLES ?

Ce sont les espaces **dédiés exclusivement à l'activité agricole**. Ce sont les « zones **A** ».

Toute construction nouvelle ou activité non liée à une exploitation agricole y est interdite.



Peuvent être classés en zone agricole, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. définition du code de l'urbanisme

